

Comité Technique Ministériel du 1er décembre 2017

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous devons le maintien de ce CTM à l'incroyable lenteur de la direction de la CCRF à présenter, ses projets de textes statutaires pour le corps de ses agents de la catégorie A dans le cadre de PPCR.

Les raisons en demeurent inconnues, si ce n'est une mauvaise volonté manifeste de cette direction de dialoguer avec ses représentants syndicaux.

En tout état de cause, ce n'est pas la prise en compte de leurs propositions qui en ait la raison, puisqu'au final, la direction a bien fait ce qu'elle voulait ou plutôt ce que lui a ordonné la DGAFP.

Nous reviendrons sur le fond de ce dossier, mais vous ne serez pas étonnée d'apprendre dès maintenant que notre fédération porte une appréciation négative sur ces projets de texte.

Dans le même temps, les agents de la CCRF, comme l'ensemble de leurs collègues de la Fonction Publique, auront appris le décalage d'un an de la revalorisation des quelques points d'indice prévue pour 2018.

Avec le gel de la valeur du point d'indice, la hausse de la CSG, la hausse de la cotisation retraite, le rétablissement du jour de carence, les suppressions d'emplois : **les fonctionnaires sont bien la variable d'ajustement budgétaire de ce gouvernement.**

Comme si la coupe n'était déjà pas assez pleine, les ministres de Bercy refusent à ce jour, fait inédit depuis 1990, d'ouvrir un plan de qualification qui permettrait d'obtenir quelques centaines de promotions internes supplémentaires.

Mais leurs projets ne s'arrêtent pas là. Avec l'ouverture du chantier « Action publique 2022 », l'objectif est de rechercher les 48 400 emplois qui restent à supprimer dans la Fonction Publique d'État à compter de 2019, pour arriver à concrétiser la promesse électorale de M. Macron et ses 50 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat.

Pour cela les grands moyens sont mis et là on ne regarde pas à la dépense, avec l'organisation de grands barnums, dénommés « forums régionaux » et la mise en place d'une commission d'experts dont certains ont été cherchés en Suède ou en Italie.

En résumé, la nouvelle RGPP est en marche !

Les débats qui se sont déroulés ces dernières semaines sur le devenir de la CCRF, donnent le ton des intentions ministérielles sur l'abandon de certaines missions.

De même, les propos de M. Darmanin sur **son ambition de remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable ne peut être acceptée par FO** et ni par tous les républicains de ce pays. Tout ce qui a prévalu à cette séparation, voilà certes près de deux siècles, est encore d'actualité. **Très clairement et très calmement aujourd'hui notre fédération vous indique que ce projet est une ligne rouge à ne pas franchir.**

D'autres informations nous parviennent, qui démontrent que tous les dossiers de réformes dans les fonds de tiroir des directions et enterrés par vos prédécesseurs ou par l'action syndicale, remontent à la surface.

Ne doutez pas de la volonté de notre fédération pour qu'ils retournent d'où ils viennent.

En ce dernier CTM de l'année, le temps de faire le point sur le dialogue social 2017 à Bercy est venu. Il pourrait être bref, à la hauteur de son contenu sur les rares sujets débattus.

Entre les cinq premiers mois, où des ministres étaient plus préoccupés par leur reclassement que par le dialogue social et une période estivale de mise en place du nouveau pouvoir, nous sommes arrivés à la parodie du CTM du 11 octobre.

Pour le reste, rien ou pas grand-chose depuis septembre, si ce n'est de vagues perspectives de débats sur des thèmes pourtant importants tels que l'égalité professionnelle, le handicap, l'amiante.

Pour ce dernier sujet, au-delà de l'audit de l'IGAS en cours, nous dénonçons l'annonce brutale et peu clair du nombre de décès parmi les 143 agents du Tripode « perdus de vue » depuis 2005, sans en connaître la cause.

Reste un sujet : **les élections professionnelles. Plus les réunions s'accumulent sur ce sujet, plus nos craintes, non pas à ce stade sur la sincérité du scrutin, mais sur les modalités de vote s'accroissent.**

La question majeure de la procédure pour l'électeur d'avoir accès au vote via son authentification n'est toujours pas tranchée.

Si l'exploitation de l'extrait du NIR était refusée par la CNIL, ce qui est fort probable, le substitut envisagé, à savoir l'extrait de l'IBAN bancaire, serait inévitablement un frein à la participation.

Dans quel scrutin, politique, syndical ou autre, a-t-on vu qu'il faille prendre connaissance de cet élément éminemment personnel pour faire valoir son droit de vote ?

Il n'est pas encore trop tard pour que la raison revienne, à moins que le ministère poursuive par cette procédure, d'autres buts.

Enfin, **nous ne pouvons pas manquer de dénoncer les remises en cause des droits des élus et représentants dans les différentes instances depuis plusieurs mois** et tout particulièrement dans les instances inter directionnelles, telles que les CDAS et CHSCT.

Notre fédération vous a saisie récemment sur ce sujet par courrier.

Il n'est plus possible de s'engager à participer à des réunions inter directionnelles à venir sans avoir des garanties du respect de la réglementation Fonction Publique en général et des règlements intérieurs et circulaires de ces instances en particulier.

Nous pourrions dire que le droit à l'erreur sur le sujet pourrait être retenu, si la bonne foi était prouvée mais à l'évidence c'est loin d'être le cas.